

### Professeur ressources « Trouble du spectre de l'autisme » (TSA)

<b>Missions du professeur ressources TSA</b>	<p>Dans le département, le professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN ASH dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.</p>
<b>Conseil et accompagnement des enseignants</b>	<p>Le professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA.</p> <p>Le professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.</p> <p>Le professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève.</p>
<b>Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires</b>	<p>Le professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative.</p> <p>Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.</p>
<b>Intervention en formation initiale et continue</b>	<p>Le professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation. Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.</p>
<b>Les conditions d'exercices du professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA)</b>	<p>Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures).</p>
<b>Compétences et aptitudes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Posséder le CAPPEI ou 2 CA-SH souhaité.</li> <li>• Expérience d'enseignant spécialisé ou expérience de formateur.</li> <li>• Connaissance des élèves avec des TSA.</li> <li>• Capacités relationnelles, connaissance approfondie des besoins des élèves avec TSA, sens de l'organisation, capacité à travailler en équipe et à rendre compte, éthique professionnelle, maîtrise</li> <li>• des outils numériques, connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TSA</li> </ul>